



CS 60615
35706 RENNES cedex 7
Tél. 02.99.38.04.14

Supplément à VRAC INFO N°08-09
ISSN 0298-4032

19 décembre 2008

www.creaibretagne.org

SUR LE VIF

INSTITUTION, OUVERTURE DES DROITS.

Dans les années à venir, lorsque les membres d'une équipe institutionnelle voudront faire le point sur leur action, ils se poseront tout d'abord la question : "pour les personnes auprès desquelles nous intervenons, avons-nous su renforcer l'accès à leurs droits ?".

De quels droits s'agira-t-il ? Et bien il n'y aura que l'embarras du choix : droit à la santé, droit à vivre dignement (avec compensation financière), accès à la cité, relation à la famille, soutien pour être non pas en marge mais dans le monde (de l'école, du travail, des espaces sociaux, etc.). Il y aura même et avant tout les droits premiers : l'eau, l'air pur, la mobilité, etc...

Aura-t-on largement dépassé les comptes valables jusque dans les années 2000 où le simple droit à une place "en institution" était en soi la priorité des priorités ? Laquelle priorité n'était toujours pas réalisée pour une part notable des enfants et adultes concernés, handicapés ou en difficultés sociales.

Ou bien aura-t-on su démontrer que la "place" (en institution : établissement ou service en milieu ordinaire) était justement un excellent moyen de garantir l'ouverture des droits, de tous les droits ?

Ce qui est sûr c'est que la revendication des usagers et de leurs représentants aura porté de plus en plus sur cette fameuse ouverture de droits. Qu'il aura fallu s'habituer à aborder les choses de cette manière. Et que ce sera un critère décisif pour juger de la pertinence des institutions.